

# DE LA PROPHETOLOGIE

---

<"xml encoding="UTF-8?>

(Vers le but : La direction générale (Le gouvernement divin -1

Le mystère  
de  
**LA PROPHÉTOLOGIE**

Un grain de blé mis en terre dans des conditions appropriées, commence à pousser et à se développer en prenant à chaque instant des formes et des états nouveaux. Il suit cette voie selon un processus particulier, jusqu'à devenir une plante mûre portant des épis. Si de nouveau l'un des grains tombe à terre, il recommence le cycle précédent jusqu'au terme. De même si la graine est celle d'un fruit jeté en terre, elle commencera aussitôt sa transformation, brisant son écorce, de laquelle jaillira une tige verte. Elle poursuit une course précise jusqu'à devenir un arbre, vert et ouvert de fruits. S'il s'agit du sperme d'un animal, il commence à se développer dans l'œuf ou dans la matrice de la mère, selon la ligne de développement particulière à cet animal, jusqu'à devenir un individu parfait de cette espèce animale.

Ce développement particulier et ordonné peut être observé dans chaque espèce de créature de ce monde et il est déterminé par la nature interne de cette espèce. L'épi de blé qui a poussé à partir du grain ne donnera jamais de l'avoine ni ne deviendra un mouton, une chèvre ou un éléphant, et un animal fécondé par un mâle ne donnera jamais des épis de blé ou un arbre. Même si une imperfection survenait dans les organes ou les fonctions naturelles d'un nouveau-né, ou si un agneau venait à naître sans yeux, ou encore si une pousse de blé se développait sans épi, nous ne douterieons pas que cet accident est dû à quelque maladie ou incident ou à des causes non naturelles. L'ordre et la régularité continués dans le développement et la génération des êtres, et l'appartenance de chaque espèce à un ordre et à une loi particulière pour sa génération constituent un fait indéniable.

De cette thèse évidente, deux conclusions peuvent être tirées:

1- Dans les différentes étapes que chaque espèce de créature traverse depuis le début jusqu'à la fin de son existence, il y a continuité et enchainement; comme si cette espèce était à chaque étape de son développement poussée et attirée par l'étape suivante.

2- Du fait de la continuité et de l'enchainement signalés plus haut, la dernière étape du développement de chaque espèce est dès le début de sa génération le but et le terme de la « tension existentielle » de cette espèce.

Par exemple, la noix qui fait surgir une pousse verte de dessous la terre, est dès ce moment-là tendue vers un noyer adulte. De même un sperme tozoïde dans un œuf ou une matrice est dès le moment de sa génération en marche vers l'état de l'animal accompli.

Le Coran, qui enseigne que la création et la préservation des choses appartiennent absolument à Dieu, considère que ce mouvement et cette attraction, dont le développement de chaque espèce créé est porteur, émane du gouvernement divin. Comme Dieu le dit : « Notre Seigneur est celui qui a donné forme à chaque chose et l'a ensuite dirigée » (Coran XX, 50). Ou encore : « Qui a créé et agencé; qui a mesuré puis guidé ? » (Coran LXXXVII, 2 - 3). Et Dieu se réfère au résultat de ces paroles en ces mots : « A chacun une direction vers laquelle il se tourne », (Coran II, 148). Ou encore : « Ce n'est pas pour nous divertir que nous avons créé les cieux, la terre et ce qui est entre les deux. C'est en toute Vérité que nous les avons créés, mais la plupart des hommes ne savent pas » (Coran XLFV, 38 -39).

## 2- La direction particulière

Evidement, l'espèce humaine ne fait pas exception à cette règle générale. La même loi qui s'applique à toutes les espèces de créatures régit également l'homme. De même que chaque espèce, par sa nature particulière tend vers sa perfection et est dirigée vers elle, de même l'homme doit être guidé à l'aide de cette direction vers ce qui constitue sa perfection réelle.

Bien que l'homme partage plusieurs éléments avec d'autres espèces d'animaux et de plantes, la caractéristique spéciale qui le distingue est l'intellect (1). C'est à l'aide de l'intellect et de sa raison que l'homme est en mesure de penser et d'utiliser tous les moyens possibles pour son propre bénéfice, de

voler dans les espaces illimités du ciel, de se mouvoir dans les profondeurs de la mer, ou de mettre à son service toutes sortes de choses créées, qu'elles soient minérales, végétales ou animales, et même de tirer bénéfice autant que possible des membres de sa propre espèce.

De par sa nature primordiale, l'homme voit son bonheur et sa perfection dans l'acquisition de la liberté complète. Pourtant, il doit nécessairement sacrifier une partie de sa liberté car il est créé en tant qu'être social et rencontre de nombreuses sollicitations auxquelles il ne peut jamais satisfaire par lui-même, et aussi parce qu'il se trouve en relation avec d'autres membres de son espèce qui possèdent eux-mêmes le même instinct d'égocentrisme et d'amour de la liberté. Puisqu'il tire bénéfice des autres, il doit à son tour leur être utile. Il doit donner par son propre travail l'équivalent de ce qu'il récolte du labeur des autres. Ou, en bref, il doit nécessairement accepter une société basée sur la coopération mutuelle. Ceci est clair dans les cas des nouveaux-nés et des enfants. Au début, lorsqu'ils désirent quelque chose, ils n'ont recours qu'à la force et aux pleurs, refusant toute contrainte et toute discipline. Mais progressivement, à la suite de leur développement mental, ils réalisent que l'on ne peut résoudre les problèmes de la vie seulement par la rébellion et la force; par conséquent, ils approchent lentement de la condition d'être social. Finalement ils atteignent l'âge où ils deviennent des individus sociaux pourvus de pouvoirs mentaux développés et sont prêts à obéir aux règles sociales de leur environnement.

Quand l'homme en vient à accepter la nécessité de la coopération mutuelle parmi les membres de la société, il reconnaît de même la nécessité des lois pour gouverner la société, clarifiant la tâche de chaque individu et spécifiant le châtiment de chaque transgresseur. Il accepte les lois par lesquelles chaque individu dans la société peut réaliser son véritable bonheur, à la mesure de la valeur sociale de ses efforts. Ces lois sont les mêmes lois universelles que l'homme, depuis son apparition jusqu'à ce jour, a constamment cherchées et vers lesquelles il a toujours été attiré comme vers le premier de tous ses désirs. Si ce but n'était pas possible à atteindre et n'était pas écrit sur la tablette de la destinée humaine, cela n'aurait pu être le désir permanent de l'homme (2).

Dieu, exalté soit-Il, a fait référence à cette réalité de la société humaine, en disant : « C'est nous qui avons réparti entre eux leur subsistance, dans la vie présente, et les avons élevés en degré les uns au-dessus des autres, afin que les uns prennent les autres à leur service » (Coran XLIII, 32) (3). Au sujet de l'égoïsme de l'homme et de son désir de monopoliser les choses pour lui-

même, Il dit : « L'homme a été créé versatile; pusillanime quand le malheur le touche, et violent quand il est dans la prospérité » (Coran LXX, 19 -20) (9).

### 3- La raison (l'intellect) et la loi

Si nous observons les choses avec attention, nous découvrirons que l'homme recherche constamment ces lois qui peuvent lui assurer le bonheur dans le monde, et que les gens, tant individuellement que collectivement, et conformément à leur nature reçue de Dieu, reconnaissent la nécessité de lois qui leur procurent la félicité, sans discrimination ni exception, lois qui établissent une norme générale de perfection dans l'humanité. Manifestement, durant les différentes périodes de l'histoire humaine jusqu'à ce jour on n'a pas vu apparaître de telles lois promulguées par la raison humaine. Si les lois de l'existence avaient placé le fardeau de la création de telles lois humaines sur les épaules de la raison humaine, il est certain qu'au cours de la longue période de l'histoire de telles lois auraient vu le jour. Dans ce cas chaque individu doué de raison comprendrait dans le détail cette loi humaine, de la même qu'il réalise la nécessité de telles lois dans la société.

En d'autres termes, s'il avait été dans la nature même des choses que la raison humaine dût créer une loi commune parfaite procurant le bonheur de la société humaine, et que l'homme fût guidé vers cette loi parfaite au moyen du processus de création et, de génération du monde lui-même, alors de telles lois auraient été appréhendées par chaque être humain au moyen de sa raison, de la même manière qu'il sait ce qui, dans la vie quotidienne, est à son avantage ou à son détriment. Il n'existe cependant aucun signe de la présence de telles lois. Les lois qui sont apparues d'elles-mêmes ou ont été promulguées par une unique autorité, par des individualités ou des nations, et qui ont prévalu en différentes sociétés, sont considérées par quelques-uns comme certaines, par d'autres comme douteuses. Certains sont conscients de ces lois, d'autres les ignorent. Il n'est jamais arrivé que tous les hommes, identiques dans leur structure fondamentale, en ce qu'ils sont pourvus par Dieu de raison, aient eu une conscience commune des détails des lois qui peuvent procurer le bonheur dans le monde humaine.

### « 4- Cette conscience et cette mystérieuse sagesse nommées « Révélation

A la lumière de la discussion précédente, il apparaît clairement que les lois pouvant garantir le

bonheur de la société humaine ne peuvent être perçues par la raison. Puisque selon la thèse du gouvernement général (hidâyat-e oumurru) de la création, l'existence d'une conscience de ces lois dans l'espèce humaine s'avère nécessaire, il doit y avoir une autre faculté dans l'espèce humaine permettant à l'homme de comprendre les véritables devoirs de la vie et mettant cette connaissance à la portée de chacun. Cette connaissance et cette puissance de perception, différente de la raison et des sens, est appelée «conscience prophétique» ou «conscience de la révélation».

Certes, la présence d'un tel pouvoir dans l'humanité ne signifie pas qu'il doive nécessairement apparaître chez tous les individus, de la même manière que le pouvoir de procréer, bien que donné à tous les êtres humains, n'est possible que pour ceux qui ont atteint l'âge de la puberté.

La «conscience de la révélation» est une forme de conscience mystérieuse et inconnue pour ceux qui ne la possèdent pas, de la même manière que la sensation de la joie de l'union sexuelle est une sensation mystérieuse et inconnue pour ceux qui n'ont pas atteint l'âge de la puberté.

Dieu, exalte soit-Il, se réfère à la révélation de Sa Loi Divine (Shari'ah) et à l'inaptitude de la raison humaine à comprendre cette matière dans les versets suivants :

« Nous t'avons fait une révélation comme nous avons fait une révélation à Noé et aux Prophètes venus après lui... à des Prophètes annonciateurs et avertisseurs afin qu'après la venue des Prophètes, les hommes n'aient aucun argument à opposer à Dieu » (Coran IV, 163-165).

## 5- Les Prophètes et l'infaillibilité de la prophétie

L'apparition des Prophètes confirme la conception de la révélation esquissée plus haut. Les Prophètes de Dieu furent des hommes qui propagèrent l'appel de la révélation et de la prophétie et fournissent des preuves définitives de leur appel. Ils répandirent parmi les hommes les éléments de la religion de Dieu (qui est la même loi divine garantissant le bonheur) et la rendirent accessible à tous les hommes.

Depuis toujours le nombre de personnes douées du pouvoir de prophétie et de révélation a été

limité à quelques uns, Dieu ayant mené à sa perfection la conduite du reste de l'humanité en plaçant la mission de la diffusion de la religion sur les épaules de ses Prophètes. C'est pourquoi un Prophète de Dieu doit posséder la qualité d'inaffabilité (ismah). En recevant la révélation de Dieu, en la gardant, puis en la rendant accessible aux hommes, il doit être préservé de l'erreur. Il ne doit commettre aucun péché (masyah). La réception de la révélation, la préservation et sa propagation constituent trois principes du gouvernement ontologique; or l'erreur, au plan ontologique n'a aucun sens. De plus, le péché et l'opposition aux contenus de l'appel religieux et à sa propagation sont impossibles pour un Prophète, car ils seraient contraire à la mission religieuse originelle; ils détruirraient la confiance des gens, leur confiance dans la vérité et la validité de l'appel. Il en résulterait la destruction du but même de l'appel religieux.

Dieu confirme l'inaffabilité des prophètes en disant : « Nous les avons choisis et nous les avons guidés sur une voie droite » (Coran VI, 87) et encore : « (Dieu) connaît parfaitement le mystère; mais IL ne dévoile à personne le secret de son mystère, sauf à celui qu'il agrée comme Prophète, IL le fait précéder et suivre d'une garde vigilante, pour savoir si les Prophètes transmettent les messages de leur Seigneur » (Coran LXXII, 26 - 28).

## 6- Les Prophètes et la religion révélée

Ce que les Prophètes de Dieu reçurent par révélation comme un message de Dieu et transmirent à l'humanité, était la religion (DIN) (4), c'est-à-dire la manière de vivre et les devoirs humains qui garantissent le bonheur réel de l'homme.

La religion révélée consiste de manière générale en deux parties : la doctrine et la pratique (ou méthode), l.a partie doctrinale de la religion révélée consiste en une série de principes fondamentaux relatifs à la nature réelle des choses sur lesquelles l'homme doit établir les fondements de sa vie. Elle se compose des trois principes généraux de l'Unicité (tawhid), de la Prophétie (nubuwat) et de l'Eschatologie (maâd). S'il y a quelque désordre ou confusion dans la conception de l'un de ces principes, la religion ne peut plus être pratiquée.

La partie pratique de la religion révélée consiste en une série de commandements éthiques et pratiques concernant d'une part les devoirs de l'homme vis-à-vis de Dieu, et d'autre part, ses devoirs vis-à-vis de la société. C'est pourquoi les devoirs secondaires ordonnés à l'homme

dans diverses lois divines sont de deux sortes : les devoirs moraux (Akhlâq) et les devoirs pratiques (aamâl). La morale et les actions relatives au Divin sont de deux types, telles que : premièrement la qualité de la foi, la sincérité, l'abandon à Dieu, l'acceptation de la volonté divine et l'humilité devant Dieu, et deuxièmement les prières quotidiennes, le jeûne et le sacrifice (nommés actes d'adoration -ibâdât- symbolisent l'humilité et le service de l'homme devant le Trône Divin).

La morale et les actions reliées à la société sont également de deux types, tels que premièrement la qualité de l'amour pour autrui, la recherche du bien pour les autres, la justice et la générosité, et deuxièmement le devoir d'établir des relations sociales, de faire du commerce, d'établir des échanges, etc... (nommés transactions). Il faut encore prendre en considération le point suivant: puisque l'espèce humaine atteint graduellement sa perfection, et que la société humaine au cours du temps se perfectionne, un développement parallèle doit également être observé dans l'appantion des lois révélées (5). Le Coran affirme ce développement progressif, que la raison a découvert par ailleurs. On peut conclure de ses versets que chaque Loi divine (shan'ah) est en réalité plus complète que la shari'ah précédente. Par exemple dans ce verset où il dit : « Nous t'avons révélé le Livre et la Vérité, pour confirmer ce qui existait du Livre, avant lui, en le préservant de toute altération» (Coran V,48). Certes, comme le confirment les connaissances scientifiques et les données coraniques, la vie de la société humaine dans ce monde n'est pas éternelle et le développement de l'homme n'est donc pas sans fin. Il en résulte que les principes généraux qui gouvernent les devoirs de l'homme du point de vue doctrinal et pratique doivent nécessairement prendre fin à un moment donné. Par conséquent, la prophétie et la shari'ah prennent fin le jour où ils parviennent à l'étape finale de leur développement, en parachevant la doctrine et l'établissement des règles pratiques. C'est pourquoi le Coran, pour manifester que l'Islam est la dernière et la plus complète des religions révélées, se présente comme un livre sacré qui ne peut être abrogé, nomme le Prophète « Le Sceau des Prophètes » et regarde la religion islamique comme englobant tous les devoirs religieux. Comme Dieu le dit : « Voici, cependant, un livre précieux. L'erreur ne s'y glisse de nulle part » (Coran XLI,41 -42). « Mohammad n'est le père d'aucun homme parmi vous, mais il est le Prophète de Dieu » (Coran XXXIII, 40). Et encore : « Nous avons fait descendre le Livre sur toi, comme un éclaircissement de toute chose » (Coran XVI, 89).

Plusieurs érudits modernes, réfléchissant sur le problème de la révélation et de la prophétie, ont essayé d'expliquer la révélation, la prophétie et les questions s'y rapportant par les principes de la psychologie sociale. Ils prétendent que les Prophètes de Dieu avaient une nature pure et une forte volonté, et étaient doués d'un grand amour pour l'humanité. Afin de faire progresser l'humanité, spirituellement et matériellement, et afin de réformer les sociétés décadentes, ils établirent des lois et des règles, et invitèrent l'humanité à s'y soumettre. Comme les gens de ces époques n'admettaient pas la logique de la raison humaine, pour les faire obéir, les Prophètes prétendirent, - toujours selon ces érudits modernes - qu'eux-mêmes et leurs idées venaient du monde transcendant. Chaque prophète appela sa propre âme, qui était pure, le Saint-Esprit; les enseignements qu'ils prétendaient tenir du monde transcendant furent nommés « révélation et prophétie ». Les devoirs qui découlaient de ces enseignements furent dénommés « loi révélée » (shari'ah) et le texte écrit de ces enseignements et de ces devoirs fut désigné par l'expression « Livre révélé ».

Quiconque examine avec sérieux et impartialité les livres révélés, et surtout le Coran, de même que les vies des Prophètes, ne doutera pas de l'erreur de cette opinion. Les Prophètes de Dieu n'étaient pas des hommes politiques. Ils étaient plutôt des « hommes de Dieu », remplis de Vérité et de Pureté. Ce qu'ils percevaient, ils le proclamaient sans y ajouter ni retrancher quoique ce soit. Ils agissaient en conséquence de ce qu'ils proclamaient. Mais ils prétendaient bien posséder une conscience mystérieuse dont le monde invisible les avait investis. En conséquence de quoi ils apprirent de Dieu même en quoi consistaient les devoirs des hommes, aussi bien sur le plan doctrinal que pratique, et ils répandirent cette connaissance parmi les hommes.

Il est clair que pour affirmer et confirmer l'appel prophétique, il faut des preuves. Le simple fait que la «shari'ah» apportée par un Prophète soit conforme à la raison n'est pas suffisant pour déterminer la véracité de l'appel prophétique.

Un homme, qui prétend être Prophète, revendique, outre la vérité de sa Loi (shari'ah), l'authenticité de sa relation avec le monde transcendant par la révélation et la prophétie, et prétend par conséquent avoir été envoyé en mission par Dieu pour propager la foi. Cette prétention requiert une preuve. C'est pourquoi (comme nous le dit le Coran) le commun du peuple, avec sa mentalité simple, demande toujours des miracles aux Prophètes de Dieu afin que l'authenticité de leur appel puisse être confirmée. Le sens de cette logique simple et

exacte est que la révélation dont le Prophète se prétend détenteur, ne peut se retrouver chez d'autres êtres humains. C'est nécessairement un pouvoir invisible dont Dieu investit miraculeusement ses Prophètes, par lequel ils entendent Sa parole et sont envoyés en mission pour transmettre celle-ci à l'humanité. Si cela est vrai, alors le Prophète doit demander à Dieu un autre miracle pour que les gens acceptent l'authenticité de son appel prophétique. La demande de miracles adressée aux Prophètes est donc légitime et il revient au Prophète de Dieu d'accomplir un miracle au début de sa vocation, ou, à la demande du peuple, pour prouver sa prophétie.

Le Coran a confirmé cette logique, relatant des miracles de plusieurs Prophètes, au début de leur mission, ou après que leurs fidèles les leur aient demandés.

Bien sûr, beaucoup de savants modernes ont nié les miracles, mais leurs opinions n'ont pas de fondement satisfaisant. Il n'y a aucune raison de croire que les causes des événements découvertes jusqu'à ce jour par la science soient permanentes et immuables, ni qu'aucun événement ne se réalise pour des raisons autres que celles qui habituellement en sont à l'origine. Les miracles rapportés au sujet des Prophètes de Dieu ne sont pas impossibles ni contraires à la raison (comme l'est par exemple, l'affirmation selon laquelle le chiffre trois serait pair). Ils constituent plutôt une « rupture de l'habitude », (kharq-i âdat) (6) un événement qui, de fait, a souvent été observé à un degré moindre chez les ascètes.

## 8- Le nombre des prophètes de Dieu

On sait par la tradition que de nombreux Prophètes apparaissent dans le passé, et le Coran confirme leur grand nombre. Il en a mentionné certains par leur nom et leurs caractéristiques, mais il n'a pas donné leur nombre exact. On n'a pas pu déterminer leur nombre au moyen des « hadiths » fermement établis, sauf dans le célèbre hadith du Prophète Mohammad rapporté par Abu Dharr Ghifâri selon lequel leur nombre est de 124.000.

## (9- Les Prophètes qui ont reçu la révélation d'une Loi divine (shari'ah

On peut déduire du Coran que tous les Prophètes de Dieu ne révélèrent pas une Loi divine. Mais cinq d'entre eux : Noé, Abraham, Moïse, Jésus et le Prophète Mohammad, « doués de

ferme résolution » (üluerazm), ont apporté une Loi (shari'ah). D'autres prophètes suivent la Loi de ceux qui sont « doués de ferme résolution ». Dieu dit dans le Coran : « Il a établi pour vous, en fait d'obligations religieuses, ce qu'il avait prescrit à Noé; ce que Nous te révélons et ce que Nous avions prescrit à Abraham, à Moïse et à Jésus» (Coran XLII, 13). « Lorsque Nous avons conclu l'alliance avec les Prophètes, - et avec toi - avec Noé, Abraham, Moïse et Jésus, fils de Marie; Nous avons conclu avec eux une alliance solennelle » (Coran, XXXIII, 7)

## 10-La prophétie de Mohammad

Le dernier Prophète de Dieu est Mohammad - sur lui la paix et le salut - qui possède un Livre et une Loi en qui les musulmans ont placé leur foi. Le Prophète est né cinquante-trois ans avant le début du calendrier de l'Hégire, (7) à la Mecque dans le Hidjâz au sein de la famille des Bani-Hashim de la tribu de Quraych, considérée comme la plus honorable des familles arabes.

Son père s'appelait Abdallâh et sa mère Aminah. Il perdit ses parents encore enfant et fut placé sous la tutelle de son grand père paternel) Abd al Muttalib, qui ne tarda pas à mourir lui aussi. Alors, l'oncle du Prophète, Abu Tâlib, le prit en charge et devint son tuteur. Le Prophète grandit dans la maison de son oncle et, avant même son adolescence, avait l'habitude de l'accompagner dans les voyages en caravane.

Le Prophète n'avait reçu aucune instruction et ne savait ni lire ni écrire. Pourtant, après avoir atteint la maturité, il devint célèbre pour sa sagesse, sa courtoisie et sa loyauté. A cause de sa sagacité et son honéteté une des femmes de la tribu de Qoraych; bien connue pour sa richesse, l'engagea comme gérant de ses biens et lui confia la tâche de mener ses affaires commerciales.

Le Prophète fit un voyage à Damas pour vendre les marchandises de cette femme et, grâce à l'habileté dont il fit preuve, réalisa un grand profit. Peu après, la femme demanda à devenir son épouse et le Prophète accepta sa proposition. Après le mariage, qui eut lieu dans sa vingt-cinquième année, le Prophète géra les biens de sa femme, jusqu'à l'âge de quarante ans, consolidant sa réputation de sagesse et d'homme de confiance. Toutefois, il refusa d'adorer les idoles, pratique courante des Arabes du Hidjâz. Il faisait parfois des retraites spirituelles (khalwah) pendant lesquelles il priait et s'entretenait secrètement avec Dieu.

A l'âge de quarante ans, alors qu'il se trouvait en retraite spirituelle au creux de la grotte de Hirâ dans les montagnes de la région de Tihâmah, près de la Mecque, il fut choisi par Dieu comme Prophète et reçut la mission de propager la nouvelle religion. A ce moment-là, le premier chapitre du Coran «Le caillot de sang» (Surat-ul Alaq XCVI) lui fut révélé.

Ce même jour, il retourna chez lui, et, en chemin, rencontra son cousin, Ali Ibn Abi Talib, lequel, après avoir entendu le récit du Mohammad eut foi en lui. Quand le Prophète rentra chez lui et parla de la révélation à sa femme, celle-ci accepta également l'Islam.

La première fois que le Prophète invita les gens à accepter son message, il eut à faire face à des réactions décourageantes et douloureuses. Il fut obligé de propager son message en secret pendant quelque temps jusqu'à ce qu'il reçoive l'ordre de Dieu d'inviter ses proches parents à accepter le message. Mais cet appel resta également sans effet et nul n'y prêta attention, sauf Ali Ibn Abi Tâlib. Mais selon des documents transmis par la famille du Prophète et de longs poèmes composés par Abu Tâlib les shi'ites croient que celui-ci avait également embrassé l'Islam. Toutefois, étant le seul protecteur du Prophète, il cacha sa foi au peuple afin de préserver l'autorité publique dont il jouissait auprès des qoraychites.

Après cette période, et sur ordre divin, le Prophète commença à prêcher ouvertement. Avec le début de la propagation publique les gens de la Mecque réagirent plus sévèrement et infligèrent les plus grandes vexations et tortures au Prophète et aux personnes nouvellement converties à l'Islam. Le traitement sévère infligé par les qoraychites atteignit un tel degré qu'un groupe de musulmans dut quitter leurs maisons et leurs biens et émigrer en Abyssinie. Le Prophète et son oncle Abu Tâlib, ainsi que leurs proches parents des Bani Hâchim, prirent refuge pendant trois ans dans « le passage montagneux de Abu Tâlib », un fortin dans une des vallées de la Mecque. Personne n'avait de contact avec eux et ils n'osèrent pas quitter leur refuge.

Les idolâtres de la Mecque, après avoir infligé au Prophète toutes sortes de pressions et de tortures, telles que des coups, des blessures, des insultes, des moqueries et de diffamations, manifestèrent à l'occasion de la courtoisie envers lui, dans le but de le détourner de sa mission. Ils lui promirent de grandes sommes d'argent ou le pouvoir et le gouvernement de la tribu. Mais

leurs promesses et leurs menaces eurent pour effet d'intensifier la volonté du Prophète et sa détermination dans accomplissement de sa mission.

Alors qu'ils vinrent un jour voir le Prophète, lui promettant richesse et puissance, ce dernier, utilisant le langage métaphorique, leur répondit, que, quand bien même ils placeraient le soleil dans la paume de sa main droite et la lune dans la paume de sa main gauche, lui-même ne se détoumerait pas de l'obéissance au Dieu unique ni ne renoncerait à accomplir sa mission.

Vers la dixième année de sa prophétie, quand le Prophète eut quitté « le passage montagneux de Abu Tâlib » son oncle Abu Tâlib qui était aussi son seul protecteur, mourut. Il perdit aussi la même année sa femme dévouée. A ce moment-là il n'eut plus ni protection ni lieu de refuge. Finalement les païens de la Mecque mirent sur pied un plan secret pour le tuer. La nuit tombée, ils encerclèrent sa maison dans le but d'y pénétrer à l'aube et de le tuer dans son lit.

Mais Dieu Tout-puissant l'informa du plan et lui ordonna de partir pour Yathrib. Le Prophète coucha Ali à sa place, dans son lit, et quitta le demeure pendant la nuit sous la protection divine. Il passa entre ses ennemis et se réfugia dans une grotte près de la Mecque. Après trois jours, quand ses ennemis, l'ayant cherché partout, abandonnèrent l'espoir de la capturer et retournèrent à la Mecque, il quitta la grotte et se mit en route pour Yathrib.

Les gens de Yathrib, dont les chefs avaient déjà accepté le message du Prophète et prêté serment d'allégeance, l'acceuillirent à bras ouverts et mirent leurs vies et leurs biens à sa disposition.

A Yathrib, pour la première fois, le Prophète forma une petite communauté islamique. Il signa des traités avec les tribus juives qui se trouvaient dans la cité et aux alentours, ainsi qu'avec les puissantes tribus arabes de la région. Il entreprit la tâche de propager le message islamique et Yathrib devint célèbre en tant que « Madinat-al-rasoul » (la cité du Prophète), appelée Médine par abréviation.

L'Islam commença à grandir et à se répandre de jour en jour. Les musulmans qui, à la Mecque, étaient injustement traités par l'oligarchie qoraychite, quittèrent progressivement la Mecque et émigrèrent à Médine, pour être près du Prophète. Ce groupe fut connu sous le nom d'« Emigrés » (muhâdjirûn), alors que ceux qui avaient aidé le Prophète à Yathrib prirent le nom d'« Auxi-

liaires » (ansâr).

L'Islam avançait rapidement, bien que les païens qoraychites et les tribus juives du Hidjâz fissent tout pour retarder sa progression. A l'aide des «Hypocrites» (munâfiqûn) de Médine qui s'étaient infiltrés dans les rangs de la communauté musulmane, sans qu'ils eussent une position précise, ils harcelèrent sans cesse les musulmans jusqu'à ce que, finalement, on en vint à la guerre.

Plusieurs batailles eurent lieu entre les musulmans d'une part. les polythéistes arabes et les juifs d'autre part, d'où les musulmans sortirent souvent vainqueurs. Il y eut en tout plus de quatre-vingt batailles grandes ou petites. Dans tous les conflits majeurs tels que ceux de Badr, Ohod, Khandaq. Khaybar. Hunayn. etc... le Prophète était présent en personne sur le champ de bataille. De même que dans toutes les batailles importantes et dans plusieurs conflits mineurs, la victoire fut tout particulièrement due aux efforts d'Ali. Il fut la seule personne à ne jamais reculer devant aucune de ces batailles. Dans tous les combats qui eurent lieu durant les dix années ayant suivi l'émigration de la Mecque à Médine, moins de deux cents musulmans et moins d'un millier d'infidèles furent tués.

Grace à l'activité intense du Prophète et à l'abnégation des muhâdjirûn et des ansâr pendant cette période de dix années, l'Islam se répandit rapidement dans la péninsule arabe. On écrivit également des lettres aux rois d'autres contrées telles que la Perse, Byzance et l'Abyssinie. les invitant à embrasser l'Islam. Pendant ce temps, le Prophète vécut humblement et en était fier (8). Jamais il n'avait passé un moment de son temps en futilités. Bien plutôt il divisait son activité en trois parties : une partie était consacrée à Dieu, pour l'adorer en se souvenir de Lui; une seconde partie était réservée à lui-même à sa famille et à ses besoins domestiques, et une troisième était consacrée au peuple. Il employait cette dernière partie de son temps à la propagation et à l'enseignement de l'islam et de ses sciences. Il administrait la société musulmane, éliminant les maux existants, répondant aux besoins des musulmans et renforçant les liens intérieurs et extérieurs.

Après dix années passées à Médine, le Prophète tomba malade et mourut après quelques jours de maladie. Selon les traditions qui nous sont parvenues, les derniers mots sortis de ses lèvres furent des conseils au sujet des esclaves et des femmes

On demanda au Prophète, comme on l'avait fait pour les autres Prophètes, qu'il accomplit des miracles. Le Prophète lui-même, ainsi que cela est clairement affirmé dans le Coran, attesta le pouvoir des Prophètes d'accomplir des miracles. Plusieurs de ces miracles ont été rapportés ; la chaîne de transmetteurs de certaines de ces traditions est sûre et elles peuvent être acceptées avec confiance. Mais le miracle permanent du Prophète, encore manifeste, est le livre sacré de l'Islam, le Coran. Le Coran est un texte sacré se composant de plus de six mille de versets (ayat) répartis en cent-quatorze chapitres de longueur inégale. Les versets du Coran furent révélés progressivement durant les vingt-trois années de la mission du Prophète. De plus petit verset aux chapitres intégraux, le Coran fut révélé en différentes circonstances, de jour comme nuit, en voyage comme à la maison, en temps de guerre comme en temps de paix, aux jours difficiles aussi bien qu'en temps de repos. Le Coran, en plusieurs de ses versets, se déclare sans ambiguïté comme un miracle. Il invite les Arabes de l'époque à rivaliser avec lui en composant des écrits d'une véracité et d'une beauté comparables. Les Arabes, selon le témoignage de l'histoire, avaient atteint le plus haut degré d'éloquence et d'élégance du langage, se rangeant, en cette matière, parmi les premiers des peuples de l'époque. Le Coran affirme que si l'on devait le considérer comme une parole humaine, créée par le Prophète lui-même ou apprise de quelqu'un d'autre, alors les Arabes (9) devraient être capables de produire la même chose en dix chapitres semblables, (10) ou seulement un seul de ces chapitres (11) en utilisant tous les moyens possibles dont ils disposaient. Les célèbres orateurs arabes prétendirent, en réponse à ce défi, que le Coran était de la magie et qu'il était donc impossible pour eux de produire quelque chose de semblable (12).

Non seulement le Coran invite les hommes à rivaliser avec son éloquence, mais il les incite encore à rivaliser avec lui du point de vue du sens et du contenu, défiant ainsi tous les pouvoirs mentaux des hommes et des jinns (13) Car le Coran est un livre contenant un programme total pour la vie humaine (14). Si nous prêtions attention à ce point, nous constatons que Dieu a fait en sorte que ce vaste programme, qui embrasse tous les aspects des innombrables croyances, conceptions morales et pratiques de l'humanité, et tient compte de tous leurs détails et particularités, soit la «vérité» (Haq) et soit appelé la «religion du vrai» (din-al Haq). L'Islam est une religion dont les commandements sont fondés sur la vérité et le véritable bonheur d'«l'humanité, non sur les désirs ou les inclinations de la majorité des hommes, ou sur les fantaisies d'un seul puissant ou d'un unique gouvernant.

A la base de ce vaste programme se situe la plus chère des paroles divine, qui est la croyance en Son Unicité. Tous les principes et toutes les connaissances sont déduites du principe de l'Unicité (tawn/d). Après cela, les plus religieuses et inelues dans le programme de vie. Puis, les innombrables principes et détails de faction humaine et des conditions individuelles et sociales de l'homme ont passées en revue et les devoirs s'y reportent, qui prennent leur origine dans l'adoration de l'Unique, sont déterminés et organisés. En Islam, la relation et la continuité entre les principes et leurs applications sont telles que chaque application particulière à quelque matière que ce soit, si elle est ramenée à sa source, renvoie au principe de l'Unicité ou Tawhid, et celle-ci, appliquée et analysée, devient le fondement de la règle particulière en question.

Certes, l'élaboration finale d'une religion si complète et douée d'une telle unité dépasse les pouvoirs ordinaires des meilleures autorités législatrices du monde. Mais, de plus, il s'agit ici d'un homme qui, en un laps de temps très court fut immergé dans d'innombrables difficultés humaines et économiques, aussi bien individuelles que collectives puis engagé dans des batailles sanglantes et confronté à des obstacles intérieurs et extérieurs, seul face au monde entier. Par ailleurs le Prophète n'avait jamais reçu d'instruction ni appris à lire et à écrire (15). Il avait passé les deux tiers de sa vie, avant de devenir Prophète, parmi un peuple qui ne possédait ni culture ni civilisation. Il passa sa vie dans une terre privée d'eau et de végétation, dans un air brûlant au milieu d'un peuple vivant dans des conditions sociales inférieures et dominé par les puissances politiques voisines.

Outre ce qui précède, le Coran défie encore les hommes d'une autre manière (16). Ce livre fut révélé progressivement, pendant une période de vingt-trois ans, dans des conditions totalement différentes les unes des autres. S'il ne venait pas de Dieu mais avait été composé par l'homme, on y remarquerait diverses contradictions et certains contrastes. Sa fin aurait nécessairement été plus parfaite que son début, selon la loi du perfectionnement progressif de l'individu humain. Mais au contraire, les premiers versets mequois sont de même qualité que les versets médinois et il n'y a aucune différence de style entre le début et la fin du Coran. Le Coran est un livre dont les parties se ressemblent et dont l'imposante puissance d'expression et d'inspiration reste, tout au long du texte, de même style et de même qualité